



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2012

Le 15 décembre 2012, à 10 heures 30, les membres de l'Association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, dans l'auditorium de l'ALSTOM GRID 102 av. de Paris à Massy, sur convocation écrite du 17/10/2012, faite par la Présidente de l'Association.

L'Assemblée est présidée par Madame Proudtschenko Annick, assistée des membres du conseil d'administration : Mme Giblin, MM Garcia, Hamon et Liechti. M. Giblin est excusé.

Une feuille de présence a été signée par tous les membres présents et demeure annexée au présent procès verbal (Annexe 2). La dite feuille permet de constater que sur les 197 membres de l'association à jour de cotisation, 94 sont présents auxquels il faut ajouter 54 pouvoirs.

L'article 26 des statuts stipule que, pour que le quorum soit atteint, il faut que le nombre des membres présents et représentés soit au moins égal à la moitié des effectifs + 1.

Le total des membres présents et/ou représentés étant de 148, le quorum est atteint et l'Assemblée peut se tenir.

1) ALLOCUTION ET RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE A. PROUDTCHENKO :

Cette année le Conseil d'Administration (Bureau) s'est réuni 11 fois à l'Alstom, 12 rue Jean Bart à Massy, les 11 janvier, 29 février, 2 et 4 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 21 septembre, 10 octobre, 14 novembre et 14 décembre.

Un procès verbal de chaque réunion du Conseil d'Administration est archivé au sein de l'association. Trois « INFOS SENIORS » ont été diffusés, en janvier, mai, et novembre.

Les principales décisions prises lors de ces réunions sont les suivantes :

▪ En Janvier

Comme tous les ans, nous avons mis en place le bureau en fonction du souhait de chacun et en cas de désaccord nous votons.

Nous avons fait le choix des différents voyages et séjours et avons demandé à nos 3 agences habituelles de monter des offres autour des thèmes choisis, avec la possibilité d'offrir des options complémentaires.

Concernant le quotient familial, nous validons les tranches et subventions pour les voyages de l'année suivante.

Envoi des vœux de bonne année aux RH, aux comités d'établissement ainsi qu'aux agences

▪ En Février et mars

Présentation des voyages 2013 proposés par les agences ADV, TOURISTRA, TANGO.

▪ En avril

Choix des voyages 2013. C'est à cette réunion que nous décidons de ne plus proposer de « croisière voile » dès 2013 et les années suivantes.

Cette décision est motivée à M. Maillard, responsable de l'activité voile au CE de Alstom Grid, au plus tôt, de façon à ce qu'il puisse en tenir compte dans la recherche et l'organisation de sa croisière voile 2013.

Une information motivée est également faite, aux adhérents participant régulièrement à la croisière voile, de façon à leur permettre de tenir compte de cette décision dans le choix de leurs voyages 2013 d'où le premier courrier des VOILEUX.

Une information sur ce sujet est faite dans l'Infos Seniors où sont proposés les voyages, en motivant la décision du bureau.

▪ **En juin :**

Envoi des fiches d'inscriptions pour les voyages à tous les adhérents.

Concernant les colis de Noël, qui sont envoyés depuis plusieurs années à 5 ou 6 personnes, nous avons décidé, à partir de cette année, d'en faire profiter tous les retraités âgés de plus de 75 ans et qui ne participent plus à aucune des activités proposées par l'ATSR en 2010/2011

Cette décision concerne 5 couples et 9 personnes seules.

Il est décidé de relooker la plaquette de présentation de l'ATSR, destinée aux futurs adhérents et disponible auprès des CE et RH.

Nous répondons au premier courrier reçu de la part de certains adhérents qui se surnomment « les voileux ». Vous en avez eu l'intégralité dans le dernier INFOS SENIORS.

Une rubrique concernant la voile est à l'ordre du jour de cette Assemblée.

Les places de théâtre sont choisies et réservées lors de cette réunion.

▪ **En octobre :**

Préparation des budgets qui seront envoyés aux 3 CE.

Envoi de la convocation à l'Assemblée Générale et au repas de Noël

Décision sur les grandes randonnées 2013. Une randonnée au Maroc de 8 jours au mois de mai et une randonnée à Portbail en Basse Normandie fin septembre.

Le problème des assurances a, de nouveau, été soulevé :

- Pour toutes les activités organisées avec un T.O. une assurance globale est contractée systématiquement par ce dernier.
- Les activités organisées via des opérateurs tels que les VVF ou Cap France sont également couvertes par des assurances incluses dans le prix du village. Les guides nature, fournis par le village sont couverts par ce dernier.
- Les membres du Bureau sont couverts par une Assurance de responsabilité civile « bénévolat » souscrite auprès de Groupama.
- Pour les randonnées au Maroc, ou « raquettes » une assurance type « Europe Assistance » est contractée par l'ATSR.
- Pour les randonnées à la journée, les randonneurs s'engagent, sur leur formulaire d'inscription annuelle, à faire jouer leur assurance personnelle en cas de problème, puisqu'il n'y a pas « d'organisation » au sens propre, chacun se rendant en forêt par ses propres moyens, sans subvention.

Reste le problème de la responsabilité « générale » de l'ATSR : « Agrément Tourisme » que nous étudions en ce moment.

▪ **En novembre :**

Préparation de l'AG, du repas de Noël et de son menu.

Invitation aux différents CE et au RH de l'Alstom Power, qui nous prête une salle pour nos réunions mensuelles.

Il est convenu de prendre contact, en janvier 2013, avec les RH des 2 entités Alstom Grid et G.E.

Des exemplaires de la documentation seront donnés aux RH et aux CE, afin de doubler les chances que les actifs partants en retraite ou préretraite aient bien les documentations.

Il a, en effet, été constaté, à de nombreuses reprises ces dernières années, que beaucoup de retraités n'ont eu aucune information à leur départ. La plupart des adhésions enregistrées l'ont été par des salariés ayant eu connaissance de l'Association par des amis à eux.

Mme Grandsire Michelle a effectué le contrôle financier en remplacement de M.Fichoux, à cette réunion
Je vous remercie toutes et tous de votre écoute et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

2) RAPPORT ET COMPTE RENDU FINANCIER 2011, par Françoise Giblin

Vous avez dû tous recevoir le détail des comptes ainsi que le bilan avec la convocation à cette AG

Nous avons eu **39 000 euros** de subventions et **4 720 euros** de cotisations qui se décomposent de la façon suivante :

- **18 000 euros** du CE Alstom GRID (ex AREVA)
- **18 000 euros** du CE GE (ex Converteam)
- **3 000 euros** du CE Alstom Power
- **4 140 euros** de cotisations à l'Association
- **580 euros** de cotisations à la Section Randonnée
- **780 euros** d'intérêts du livret, pour l'année 2010, s'ajoutent à ce total
- Les voyages, qui comprenaient la Chine, Malte et la croisière voile à Antigua, ont coûté **100 746 euros** pour une participation des adhérents de **80 292 euros**.
- Les sorties culturelles, qui comprenaient la Hollande et les places de spectacles à l'Opéra de Massy, ont coûté **21 843 euros** pour une participation des adhérents de **13 566 euros**.
- Les randonnées, qui comprenaient un circuit au Maroc, un séjour à Loctudy dans le Finistère et les randonnées organisées les 1ers jeudi du mois en Ile de France, ont coûté **27 391 euros**, pour une participation des adhérents de **17 487 euros**.
- Noël a coûté **5 543 euros** qui s'est décomposé ainsi :
 - **5 312 euros** pour le repas des 116 participants
 - **231 euros** de colis de Noël
- Nous avons eu **479 euros** de frais de fonctionnement (impression des Infos Seniors, fourniture de bureau, couronne décès, etc)

Ce qui nous a fait un total de charges de **156 003 euros** pour un total de produits de **155 310 euros**,

Soit un déficit de fonctionnement de **693 euros**

si vous le souhaitez, les livres de comptes sont à votre disposition dans les locaux de l'ATSR.

3) COMPTE RENDU FINANCIER DE 2012 (provisoire), par Françoise Giblin

Le compte de gestion n'étant pas encore arrêté, quelques chiffres sont provisoires.

Cette année, nous avons eu **36 000 euros** de subventions et **5 714 euros** de cotisations qui se décomposent de la façon suivante :

- **15 000 euros** du CE Alstom GRID (ex AREVA), soit 3000 euros de moins qu'en 2011
- **18 000 euros** du CE GE (ex Converteam)
- **3 000 euros** du CE Alstom Power
- **4 334 euros** de cotisations à l'association
- **830 euros** de cotisations supplémentaires appliquées au 1er voyage ou sortie (décidé AG)
- **550 euros** de cotisations à la section randonnée
- **860 euros** d'intérêts du livret pour l'année 2011 s'ajoutent à ce total
- Les voyages, qui comprenaient le circuit au Vietnam, le séjour à Rhodes et la croisière voile à Cuba, ont coûté **112 576 euros**, pour une participation des adhérents de **90 394 euros**
- Les sorties culturelles, qui comprenaient Prague et les places de spectacles à l'Opéra de Massy, ont coûté **27 780 euros** pour une participation des adhérents de **17 161 euros**

· Les randonnées, qui comprenaient un séjour à Eygurande en Corrèze et les randonnées organisées les 1er jeudi du mois (pas de randonnée Maroc ou « Raquettes » en 2012 contrairement aux autres années), ont coûté **14 781 euros** pour une participation des adhérents de **9 459 euros**

· Noël va coûter **environ 6 010 euros**, qui se décomposent ainsi :

- **5 354 euros** pour le repas des 116 participants
- **656 euros** de colis de Noël

· Nous avons, pour l'instant, environ **1500 euros** de frais de fonctionnement.

Ce qui nous fait un total de charges de **162 371 euros** pour un total de produits de **159 039 euros**,

Soit un **déficit** de fonctionnement de **3332 euros**. On retrouve, en gros, les 3 000 euros que Alstom GRID ne nous a pas donnés cette année.

4) VOTE SUR LES COMPTES 2011 :

Mme Grandsire, Commissaire aux Comptes, absente aujourd'hui, a contrôlé les comptes lors de la réunion de bureau de novembre. Son analyse est annexée au PV (annexe 1). Elle approuve les comptes et félicite la Trésorière pour la qualité et la clarté de sa gestion.

Lecture est faite, par la Présidente, du compte rendu.

Les comptes sont approuvés, à l'unanimité des présents et des représentés.

5) BUDGET PREVISIONNEL 2013 :

Nous pensons avoir en 2013 :

- Pour les voyages, qui seront un circuit en Thaïlande, un séjour aux Canaries, une dépense de **93 078 euros** pour une recette de **73 495 euros**
- Pour les sorties culturelles qui seront Florence et des places à l'Opéra de Massy, une dépense de **14 895 euros** pour une recette de **8 446 euros**
- Pour les randonnées, qui seront 1 semaine au Maroc et 1 semaine à Portbail dans le Cotentin, une dépense de **33 450 euros** pour une recette de **20 150 euros**
- Pour le repas de Noël et les colis une dépense de **6 200 euros**
- Pour les frais de fonctionnement, nous avons budgété **1 500 euros**.

Côté cotisations, Association et Activité Randonnée, nous espérons avoir **5 500 euros** provenant des adhérents.

Nous avons donc demandé :

- **18 000 euros** au CE Alstom GRID (ex AREVA), au lieu de 15 000 euros
- **20 000 euros** au CE GE (ex Converteam), au lieu de 18 000 euros
- **4 000 euros** au CE Alstom Power, au lieu de 3 000 euros

Soit **42 000 euros** au total.

Si les subventions demandées sont acceptées, nous aurions un **excédent prévisionnel** de **468 euros**,

Si les subventions restent identiques à celles de 2012, nous aurions un **déficit prévisionnel** de **5 532 euros**.

Ce montant de déficit ne sera pas tenable dans le futur, pour l'Association, car il conduit à diminuer sensiblement le fond de roulement, indispensable à son bon fonctionnement, ce qui devrait nous conduire à supprimer de nouvelles activités ou à réduire, encore, les taux de subvention dès l'an prochain.

Alors, espérons qu'en 2013 les CE soient généreux et revoient à la hausse leurs budgets, en constante diminution depuis plusieurs années, malgré l'inflation, et dans des proportions sans commune mesure avec la baisse, modérée, des adhérents.

6) COTISATIONS POUR L'ANNÉE 2013 :

Propositions pour l'année 2013 :

- Adhésion à l'Association : **22 € par adhérent** (inchangée)
- Adhésion à l'activité randonnée : **12 € par adhérent (plus 2€)**

Pour ne pas trop augmenter l'adhésion et pénaliser les adhérents qui ne font aucun voyage, ou ceux qui ne participent qu'au repas de Noël (ou colis) et comme l'année dernière, le prix de revient des voyages proposés sera augmenté **de 12€** (au lieu de 10€ en 2012), qui seront prélevés sur le 1^{er} voyage ou la 1^{ère} sortie effectué et apparaîtront sur la facture.

Ces trois cotisations sont adoptées à l'unanimité des présents et des représentés.
Les adhésions devront être réglées avant le 28 février 2013

7) ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Cette année Mme Proudtkchenko et M.Garcia sont sortants.

Les membres sortants sont rééligibles. Mmes Proudtkchenko se représente et M.Garcia ne se représente pas.

Restent au conseil d'administration : Mme Giblin Françoise, MM. Hamon Alain. M. Giblin Clifford et M. Liechti Damien

Deux postes sont donc à pourvoir :

Mme Proudtkchenko Annick et Mme Rogemont Marie Françoise se présentent.

Le vote de l'Assemblée a lieu à bulletins secrets, sous la surveillance de J.P Rogemont, Y. Leroy et A. Vicquelin.

Ont été déclarés régulièrement élus, pour 3 ans :

- Mme Proudtkchenko par 148 voix
- Mme Rogemont par 147 voix

8) VOYAGES et ACTIVITES 2012 et 2013 :

▪ LES VOYAGES ET VOYAGES CULTURELS, par Alain Hamon

- Voyages 2012 :
 - ♦ Vietnam (34 participants) du 18 au 30 avril
 - ♦ Rhodes (29 participants) du 6 au 13 mai (16p) ou du 6 au 20 mai (13p)
 - ♦ Voile (8 participants), à Antigua, du 6 au 15 mai
- Voyages 2013 :
 - ♦ Thaïlande (25 participants) du 6 au 18 février
 - ♦ Canaries (43 participants), du 8 au 15 juin (26p) et du 6 au 22 juin (17p)
- Voyages culturels :
 - ♦ 2012 Prague (37 participants) du 22 au 24 juin
 - ♦ 2013 Florence (17 participants) du 6 au 8 avril

▪ LES RANDONNEES, par Vincent Garcia

• GENERALITES :

L'activité a été créée en juin 2002. Elle a donc fêté, cette année, ses 10 ans d'existence !

Une cotisation supplémentaire est demandée (10€ en 2012, 12€ proposés à l'AG en 2013).

L'activité est à la portée de tous.

Cependant, certaines destinations demandent une bonne condition physique.

Nous ne sommes pas licenciés et de ce fait n'avons pas d'assurance particulière.

C'est pourquoi chaque participant doit accepter de faire jouer son assurance personnelle en cas de problème (pour les sorties de la journée, sans subvention, les sorties plus longues et subventionnées étant assurées par l'organisme à qui nous achetons la prestation).

Chaque adhérent doit remettre, avec son inscription, un certificat médical attestant sa capacité à faire de la rando. Les niveaux, indiqués à chaque randonnée de plusieurs jours, sont définis, nationalement, comme suit :

Niveaux d'effort physique :

- P1 : 2 à 3h de randonnée et allure entre 150 et 250m dénivelé/h
- P2 : 4 à 5h de randonnée et allure entre 250 et 400m dénivelé/h
- P3 : 5 à 6h de randonnée et allure supérieure à 400m dénivelé/h

Niveaux de difficultés techniques

- T1 : sentiers faciles
- T2 : sentiers assez difficiles
- T3 : sentiers difficiles ou vertigineux avec passages délicats

Nombre d'adhérents : Entre 48 à la création de la section (2002) et 54 en 2012

• **RANDONNEES ET DESTINATIONS :**

♦ Randonnées d'une journée (niveaux P2-T1) :

- Nous prévoyons une sortie mensuelle en région parisienne, principalement dans les Yvelines et dans l'Essonne
- Parcours de 17 à 20 km (sans les raccourcis qui rallongent généralement)
- Pique-nique, le midi, entre avril et octobre, resto pour le reste de l'année

♦ Randonnées de plusieurs jours ou d'une semaine (niveaux P2-T2) :

En France et au Maroc.

Dans des gîtes, Centres de Vacances ou sous la tente (Maroc)

Avec accompagnateurs professionnels, obligatoirement, depuis 2010

Voyage en voiture particulière et covoiturage (France)

Sur place, déplacement en car, systématiquement depuis 2010

➤ Principales destinations depuis la création de la section :

- ❖ MORVAN en 2002-2003-2008
- ❖ CALANQUES en 2003-2005
- ❖ NORMANDIE en 2004
- ❖ MAROC en 2004-2005-2006-2007-2008, 2009 et 2011
- ❖ AUBRAC en 2004
- ❖ RAQUETTES (Tarentaise et Villard de Lans) en 2005-2006-2009 et 2010
- ❖ LA BRENNE en 2005
- ❖ LE PERIGORD en 2007 et 2009
- ❖ KER BEUZ (presqu'île Crozon) en 2010
- ❖ LOCTUDY (Finistère sud) en 2011
- ❖ EYGURANDE (Corrèze) en 2012

Il est à noter que la diminution des subventions allouées par les CE a conduit à la suppression, en 2012, d'une des deux randonnées de la semaine prévues habituellement (Maroc ou Raquettes) sans aucune récrimination des nombreux adhérents de la section.

Une seconde sortie a été prévue en 2013, permise par la baisse, sensible, de la demande sur les Voyages et Séjour Culturel.

➤ Pour 2012 :

- 12 sorties en région parisienne
- 6 jours / 5 nuits à Eygurande (Corrèze)

➤ Pour 2013 :

- Sorties en Région Parisienne
- 8 jours / 7 nuits au Maroc du 22 au 29 mai dans la vallée de Bougumez
- 6 jours / 5 nuits à Portbail en Basse Normandie, fin septembre

• **PARTICIPATION :**

La participation aux randonnées est excellente, puisque, sur un effectif de 54 inscrits, une trentaine de personnes sont présentes, en moyenne, à chaque sortie, avec une pointe de 41 personnes en novembre.

• **LES SPECTACLES**, par Alain Hamon

Nous avons pris, cette année, 72 places en abonnement à l'Opéra de Massy, réparties de la façon suivante :

Genre	Spectacles	Nbre de places
Lyrique	Mme Butterfly	10
Danse	Lac des Cygnes	10
Théâtre	Quadrille	14
Théâtre	Harold et Maud	10
Théâtre	La Vérité	14
Théâtre	Le Début de la Fin	14

Il est constaté, par le Bureau, une difficulté à écouler toutes les places, depuis plusieurs années.

Cette année, quelques places ont même dû être revendues, ce qui a compensé les quelques places restantes non demandées et n'ayant pu être vendues.

Le bureau s'est donc interrogé sur l'incidence du déroulement des spectacles à l'Opéra de Massy, qui, s'il présente des avantages indéniables (prix, accès et stationnement aisés notamment) peuvent se trouver éloigné du domicile de certains adhérents.

Une discussion est donc ouverte, avec les adhérents présents, sur l'opportunité de modifier la formule, par exemple en proposant des spectacles à Paris, ou bien en remplaçant les différents spectacles par un seul (Holiday on Ice, Cirque de Moscoué).

Finalement, il est décidé par l'AG de conserver le système actuel, mais en tentant de concentrer les réservations plutôt sur le théâtre et sur des pièces avec des acteurs connus, qui attirent plus les adhérents.

Un nouveau point sera fait sur ce sujet à l'AG de 2013.

9) ACTIVITE VOILE :

Compte tenu des turbulences, répétées, créées par la décision de suppression de la croisière voile en 2013, le bureau a souhaité consacrer une partie de l'AG à traiter ce sujet avec les adhérents et les « voileux » concernés.

Quatre d'entre eux ont participé à l'AG et donc au débat, qui s'est déroulé dans une ambiance franche, chacun ayant l'occasion de développer ses arguments.

La Présidente a, tout d'abord, rappelé les raisons essentielles qui ont conduit le bureau, à l'unanimité, à décider de l'annulation de la croisière voile en 2013 :

- **Les participants ATSR n'étaient plus assurés depuis 2 ans.** Précédemment (le Bureau avait vérifié), le CE de Grid assurait les retraités en même temps que les actifs. Depuis deux ans, le CE de Grid n'assurait plus les retraités, sans en avoir informé l'ATSR. Cette dernière était donc en risque majeur, sans le savoir, depuis 2 ans. Une solution pérenne et totale devait être trouvée avant toute poursuite éventuelle de l'activité.
- Les croisières voiles ne sont, généralement, proposées par le CE de Alstom Grid, qu'en fin d'année, alors que l'inscription aux autres activités de l'ATSR (Circuit, Voyage, Séjour Culturel) est faite avant les vacances. Ce timing particulier exclut, de fait, l'essentiel des adhérents de cette activité, qui ne peuvent pas faire de choix en connaissance de cause. Si la croisière voile proposée en fin d'année ne

leur convenait pas, il serait trop tard, pour eux, pour s'inscrire aux autres activités. Ce timing particulier conduit, de fait, à une « ghettoïsation » de l'activité, puisque seuls les « habitués », ne participant qu'à cette activité à l'ATSR, attendent la fin de l'année pour s'inscrire.

- Le budget de l'ATSR a été amputé, en 2012, de 3000€ par le CE d'Alstom Grid, ce qui obligeait à faire des choix. Le niveau global des subventions aux adhérents ayant déjà sensiblement baissé ces dernières années et certaines activités ayant déjà été supprimées (voir courriers joints à l'Infos Senior N°41) le Bureau a donc décidé que c'est l'activité regroupant le moins d'adhérents (et toujours les mêmes) qui devait être, malheureusement, sacrifiée.
- Le non respect, quasi systématique par certains des participants à l'activité voile, des règles « communes » de paiement de l'ATSR, compliquant singulièrement le travail de la trésorière et du Bureau (non respect du nombre de chèques, montants, non-conformes, dates d'envoi des chèques fantaisistes, refus de payer avant que l'ATSR ait, elle-même, payé le CE de Alstom Grid)
- L'absence de skipper professionnel, pouvant poser problème, dans la mesure où, si le skipper « habituel » est empêché, juste avant ou pendant la croisière, le remplacement peut devenir problématique, compromettant, potentiellement, la sécurité du bateau « ATSR », alors qu'avec un skipper professionnel, son remplacement serait immédiatement effectué par le TO. Cette solution (coût plus important) a toujours été refusée par les « voileux ».
- Dans le dernier courrier, auquel nous n'avons pas voulu répondre, vous faites allusion au budget de la voile et notamment d'une subvention non conséquente, mais je vous rappelle que toutes les activités « voyage » sont subventionnées sur les mêmes bases et que, donc, une croisière voile ne coûte pas moins cher à l'ATSR qu'un voyage ou un séjour.
- Vous faites, également, une intervention concernant l'activité randonnée. Vous dites avoir choisi l'AS ENERGY car plus adaptée à votre condition physique. Vous n'avez jamais participé aux grandes randonnées de l'ATSR pour pouvoir comparer, vous êtes 6 ou 7 dans une tranche d'âge de 57 et 70 ans alors qu'à l'ATSR nous sommes 27 personnes dans cette même tranche d'âge.
- Lorsque je suis partie en retraite j'avais 58 ans je faisais de la randonnée avec vous qui étiez mes amis mais je n'ai pas hésité à m'inscrire à la randonnée ATSR, où je me suis fait beaucoup d'autres amis, je regrette que vous n'ayez pas fait de même.
- En conclusion
 - ♦ J'espère que vous pourrez toujours faire de la voile avec les actifs. Je le souhaite sincèrement, en vous mettant en garde toutefois sur le problème d'assurance, **aussi bien pour la voile que pour les randonnées avec les actifs.**

Suite à cet exposé, la parole a été donnée aux représentants des « voileux », qui ont, notamment, fait valoir que le courrier joint à l'Infos Senior 41 n'était pas le même que celui qui leur avait été envoyé et communiqué aux CE.

Le Bureau, surpris, n'a pu répondre, sur l'instant, à cette accusation, proférée de manière extrêmement désobligeante pour lui (tromperie volontaire, manipulation) .

Après contrôle, il s'est avéré qu'une erreur avait effectivement eu lieu.

Les membres du bureau ne se réunissant qu'une seule fois par mois, la mise au point de ce type de courrier se fait par échange de mails entre les membres du Bureau et c'est, malheureusement, une version « intermédiaire » qui a été jointe par erreur à l'Infos Seniors, non-conforme donc à la version « définitive » qui a été envoyée aux CE et aux « voileux ».

La Présidente a reconnu, personnellement, cette erreur.

Les CE en ont été informés et les adhérents le seront dans le prochain Infos Senior.

Le bureau, dans son ensemble, présente ses excuses aux « Voileux », et aux CE, pour cette malheureuse erreur, totalement involontaire.

J.L. Francart a ensuite remis au Bureau un mémo rappelant les positions des « voileux ».

Un débat, qui s'est ensuite prolongé pendant le repas de Noël, a permis d'avancer sur plusieurs points essentiels et il a été convenu que des représentants des « voileux » seront invités à une prochaine réunion du bureau, pour tenter de trouver une solution acceptable pour tous.

De ce débat, il ressort, pour l'essentiel :

◆ Des points « non négociables » :

- Les participants doivent être assurés, de manière certaine, pour toute la durée de l'activité Paris/Paris et non pas seulement sur le bateau, puisque l'activité est subventionnée depuis le départ de Paris.
- Les participants devront s'engager à respecter scrupuleusement, comme tous les autres adhérents, les règles de paiement de leur activité définies par l'Association, en accord avec ce qui se fait pour toutes les autres activités.
- Un compromis devra impérativement être trouvé pour que l'activité voile puisse être proposée à tous les adhérents, c'est-à-dire simultanément avec les autres voyages et séjours. Dans un esprit de conciliation, le Bureau est prêt à retarder les inscriptions aux autres voyages de juin à septembre/début octobre. La date « butée » sera fixée en accord avec les Agences de Voyage avec lesquelles le Bureau travaille habituellement. Dans le même esprit, le CE de Grid devra avancer, significativement, sa date de définition de la croisière, avec destination et prix fixe, pour la même période.

◆ Des points « négociables » :

- Concernant le skipper professionnel, les voileux ont indiqué qu'en cas de problème pour le seul skipper retraité « habilité », d'autres skippers des bateaux « actifs » pourraient remplacer le skipper retraité défaillant. Le bureau accepte cette possibilité, qui sera prise sous la responsabilité des participants, puisque décidée dans l'urgence et, possiblement, sur place.

- Concernant le problème de budget, la « négociation » ne peut avoir lieu qu'avec les CE participants.

Avec un budget en constante diminution (globalement plus de 45%, hors inflation, en 6 ans), l'ATSR ne pourra maintenir toutes ses activités et, dans le cas où des choix devront être faits, ils ne pourront être faits qu'en faveur des activités regroupant un maximum d'adhérents.

Le bureau espère donc, vivement, que les différents CE accepteront d'inverser la tendance actuelle de baisse continue des subventions, qui ne peut conduire, à court terme, qu'à des coupes sévères dans les activités, puisque le budget 2013 est, à titre d'exemple, déjà en déficit prévisionnel de plus de 5000€, après 3000€ prévisionnels en 2012, ce qui n'est pas tenable, à court terme, pour l'Association.

Pour montrer la bonne volonté du bureau de trouver une solution sur le problème de la voile, la Présidente propose aux 4 Voileux présents à l'AG et qui n'étaient pas inscrits au repas de se rejoindre à eux, afin de partager le repas de Noël de tous les retraités et donne rendez-vous à tous au NOVOTEL DE MASSY.

L'assemblée générale est levée à 12 h 30 heures.

10) REPAS DE NOEL :

114 personnes ont répondu favorablement à l'invitation pour le repas de Noël au Novotel de Massy (finalement 110 participants suite à des désistements tardifs).

Suite aux invitations lancées, le DRH de Alstom Power et sa secrétaire ont participé au repas. Le secrétaire du CE de Alstom Grid, inscrit avec son épouse a, malheureusement, dû se décommander.

Les autres invités n'ont pas donné suite.

Le repas s'est déroulé dans une chaleureuse ambiance et, après un apéritif au Champagne, chacun a pu profiter, entouré de ses meilleurs amis, du succulent repas servi par le Novotel, unanimement apprécié cette année.

11) CONTACTS AVEC L'ASSOCIATION :

Par courrier classique : ATSR ALSTOM 12, rue Jean Bart 91 300 Massy
Par courrier électronique : atsr-alstom@orange.fr
Par téléphone auprès de vos élus